



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

9 juin 2005

Numéro 201

Par l'équipe du Collectif



Une lettre du Collectif aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons écrit ce matin aux membres de l'Assemblée pour réitérer les motifs de notre objection à l'adoption de la loi. Vous trouverez cette lettre sur notre site Internet. Vous pouvez vous en servir comme argumentaire. Même si elle n'était pas prévue pour cela, elle se trouve par ailleurs à répondre à l'article et à l'éditorial du *Devoir* de ce matin qui font état que la ministre serait incomprise dans les améliorations apportées au projet de loi.

Objection !

Appel ou télécopie adressés à

- Jean Charest, Premier ministre (téléphone : 418-643-5321, télécopie : 646-1854).
- Michelle Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (téléphone : 418-643-4810, télécopie : 418-643-2802).

Copie envoyée au

- Collectif pour un Québec sans pauvreté

Nom :

Groupe :

Coordonnées :

Le projet de loi 57 dans l'entonnoir vers l'adoption Alerte ! Objection à maintenir !

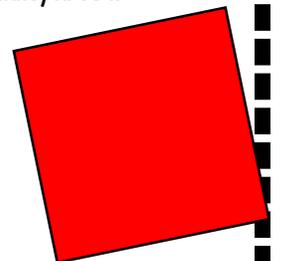
Bonjour tout le monde ! Les travaux pour l'étude article par article du projet de loi 57 sur l'aide sociale ont non seulement repris, mais ils se poursuivent rapidement. La Commission des affaires sociales siège sur ce projet de loi à l'Assemblée nationale aujourd'hui et demain, ce qui fait qu'il se pourrait que l'étude détaillée de la commission soit terminée demain en fin d'après-midi. Les étapes suivantes sont la prise en considération du rapport de la commission par l'Assemblée nationale, suivie de l'adoption. Celle-ci pourrait alors avoir lieu n'importe quand à partir du lendemain de la prise en considération, ce qui la rendrait théoriquement possible mardi prochain. Nous vous invitons à manifester votre objection de façon urgente de préférence par un appel et sinon par une télécopie aux cabinets du premier ministre et de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous. Nous ne maîtrisons par ailleurs pas l'horaire de l'Assemblée nationale, ce qui fait que les informations ci-dessus peuvent changer. On va vous tenir au courant à mesure.

Campagne éclair d'appels et de télécopies Un message à transmettre

Je m'objecte/nous nous objectons à l'adoption du projet de loi 57 malgré les amendements apportés parce que :

- Ce projet de loi laisse les plus pauvres aux prises avec un revenu trop bas et des contrôles trop grands. L'aide sociale doit couvrir les besoins dans la dignité sur une base de droits.
- Ce projet de loi augmente la catégorisation selon l'aptitude au travail. Celle-ci est génératrice de préjugés et de traitements discriminatoires envers les personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Il crée des programmes différents (aide sociale et solidarité sociale) là où il y a en ce moment des barèmes différents. Il n'y a pas deux sortes de personnes. Le litre de lait coûte la même chose pour tout le monde.
- Ce projet de loi ne répond que très partiellement aux obligations qui lui sont faites par la loi 112.

Il faut une meilleure loi.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca